

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Présents : Philippe GARTISER, Madeleine HEITMANN, Christian HUFSCMITT, Isabelle LAGUNA, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER

Excusés : Pascal BAUER, Gabrielle ENSMINGER, Véronique HEIM, Laurent HENRY, Richard KIEFFER, François LUTZ

Absents : Claude SCHMID.

1. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2016

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 mai 2016 est lu et adopté à l'unanimité.

3. DROIT DE PASSAGE RUE DES SARMENTS

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Lucile TRIEBEL et M. Thomas REITHER, sollicitant l'autorisation de passage sur la parcelle cadastrée section 12, n°149, appartenant à la commune et située rue des Sarments, afin de pouvoir accéder à leur parcelle cadastrée section 12, n°273, sur laquelle ils envisagent la construction d'une maison individuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE à Mme TRIEBEL Lucile et M. REITHER l'autorisation de passage sur la parcelle communale cadastrée section 12, n°273 ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents y afférant.

4. AMÉNAGEMENT DE LA RD 41 : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement avec le Conseil Départemental, aux termes de laquelle le Département du Bas-Rhin confie certaines attributions de maîtrise d'ouvrage à la commune de Stutzheim-Offenheim pour l'aménagement sécuritaire de l'entrée de Stutzheim, sur la RD 41 et s'engage à rembourser à la Commune des dépenses relatives à la part des travaux répondant aux besoins du Département.

5. PRÉVENTION DES RISQUES DE COULÉES D'EAU BOUEUSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de mission d'assistance technique à l'élaboration d'un projet de territoire avec l'ATIP, fixant les conditions dans lesquelles l'ATIP intervient pour prendre en charge la mission de réalisation d'un plan de prévention des risques de coulées d'eaux boueuses.

La séance est levée à 22h25